



**Ofi invest**  
Asset Management

OFI INVEST ASSET MANAGEMENT

# OFI INVEST ACTIONS CROISSANCE

**rapport  
annuel**

FONDS D'INVESTISSEMENT À VOCATION GÉNÉRALE - FIVG DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30.12.2022

# ■ Sommaire

<b>1. Informations concernant les placements et la gestion .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Rapport d'activité.....</b>	<b>10</b>
<b>3. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.....</b>	<b>14</b>
<b>4. Comptes annuels .....</b>	<b>17</b>
4.1 Bilan.....	18
4.2 Hors-bilan .....	20
4.3 Compte de résultat.....	21
4.4 Annexes.....	22
<b>5. Inventaire.....</b>	<b>33</b>

<b>Société de gestion</b>	OFI INVEST ASSET MANAGEMENT 22, rue Vernier - 75017 Paris
<b>Dépositaire</b>	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris
<b>Conservateur</b>	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris
<b>Commissaire aux comptes</b>	ERNST & YOUNG ET AUTRES Représenté par Monsieur David KOESTNER 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie
<b>Commercialisateurs</b>	OFI INVEST ASSET MANAGEMENT ABEILLE VIE 70, avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes

# Informations concernant les placements et la gestion

## Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le résultat net, qui correspond au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du Fonds, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion financière et de la charge des emprunts, augmenté du report à nouveau majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Le FCP a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant :

- capitalisation : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts courus.

**Objectif de gestion :** Le FCP a pour objectif d'optimiser, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, la performance de la partie à risque de contrats d'assurance-vie libellés en unités de compte relevant de l'option dite « DSK » en investissant majoritairement sur des valeurs de petites capitalisations cotées ou non cotées et sur des sociétés ou fonds spécialisés sur le capital-risque ou l'innovation en se comparant à l'indice de référence composite : 70% Euro Stoxx + 30% JPM EMU All Maturities.

**Indicateur de référence :** L'indicateur de référence du FCP est l'indice composite suivant :

- 70% EURO STOXX®: cet indice actions est composé des principales capitalisations de la zone Euro, libellé en euro, présentes dans l'indice STOXX® Europe 600. Il est calculé quotidiennement et publié par STOXX Limited (cours de clôture, dividendes réinvestis) ;
- 30% JPM EMU All Maturities : cet indice obligataire est composé des emprunts gouvernementaux de la zone Euro, libellé en euro, de toutes maturités. Il est calculé quotidiennement et publié par JP Morgan (cours de clôture, coupons réinvestis).

Le FCP est géré activement. La composition du FCP peut s'écarter matériellement de la répartition de l'indicateur.

## Stratégie d'investissement :

### Stratégie utilisée

La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à la sélection des valeurs.

Le FCP étant éligible à la réglementation dite « DSK », il sera exposé entre 50% et 100% de son actif net aux actions des pays de l'Union Européenne répondant à cette réglementation.

Le FCP comprendra une poche représentant 5% au moins de l'actif net dans laquelle le portefeuille sera investi en titres conformes à la réglementation dite « DSK » : actions cotées de petites capitalisations (inférieures à 150 millions d'euros, sauf valeurs du Nouveau Marché entrées en portefeuille avant la disparition de celui-ci), actions de sociétés non cotées, actions ou parts de sociétés de capital-risque cotées ou non, actions de sociétés financières d'innovation, détenues directement ou, dans la limite de 10% de

l'actif au maximum, par le biais de parts de Fonds Communs de Placement à Risques, de Fonds Communs de Placement pour l'Innovation ou de Fonds d'Investissement de Proximité.

Au-delà de ce minimum de 50% imposé par la réglementation dite « DSK », le FCP pourra également être exposé à tout marché réglementé français ou étranger en actions et en autres titres donnant accès directement ou indirectement au capital et aux droits de vote de société.

Par ailleurs, le portefeuille pourra également être exposé entre 0% et 50% de son actif net aux titres de créances et instruments du marché monétaire.

Le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion suivant :

- analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques ;
- en fonction des anticipations du gestionnaire, des scénarios macro-économiques qu'il privilégie et de son appréciation des marchés, le gestionnaire sur-pondèrera ou sous-pondèrera chacun des secteurs économiques ou rubriques qui composent les indices de marché inclus dans l'indicateur de référence ;
- pour chacune des poches ainsi définies, les valeurs seront sélectionnées en fonction de leur potentiel de valorisation, des perspectives de croissance de la société émettrice, de la qualité de son management, et de sa communication financière ainsi que de la négociabilité du titre sur le marché.

L'exposition du portefeuille pourra également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés. Le portefeuille pourra également investir dans des parts ou actions d'OPC dans la limite de 10% de l'actif net.

Les titres seront libellés entre 50% et 100% en des devises de l'Union européenne, et entre 0% et 50% en autre devises, dont des pays émergents. Le FCP sera exposé à un risque de change de 100% de l'actif net.

Le FCP ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

#### **Les actifs hors dérivés intégrés**

##### **=> Actions et titres donnant accès au capital**

Le FCP étant éligible à la réglementation dite « DSK », il sera investi :

- Entre 50% et 100% de l'actif net d'actions des pays de l'Union Européenne répondant à cette réglementation.
- et à l'intérieur de ce quota, une poche de 5% de l'actif net au moins investie en titres conformes à la réglementation dite « DSK » : actions cotées de petites capitalisations (inférieures à 150 millions d'euros, sauf valeurs du Nouveau Marché entrées en portefeuille avant la disparition de celui-ci), actions de sociétés non cotées, actions ou parts de sociétés de capital-risque cotées ou non, actions de sociétés financières d'innovation, détenues directement ou, dans la limite de 10% de l'actif au maximum, par le biais de parts de Fonds Communs de Placement à Risques, de Fonds Communs de Placement pour l'Innovation ou de Fonds d'Investissement de Proximité.

Au-delà de ce minimum, le FCP pourra investir sur tout marché réglementé français ou étranger en actions et autres titres donnant accès directement ou indirectement au capital et aux droits de vote de sociétés.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant d'actions, est de 70% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques.

##### **=> Titres de créance et instruments du marché monétaire**

Le portefeuille pourra investir entre 0% et 50% de titres de créance et instruments du marché monétaire.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant de titres de créances et instruments du marché monétaire est de 30% de l'actif net.

La sensibilité du FCP sera comprise entre 0 et +8.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- obligations à taux fixe,
- obligations à taux variable,
- obligations indexées sur l'inflation,
- obligations callables,
- obligations puttables,
- obligations souveraines,

- obligations high yield,
- titres de créance négociables,
- EMTN non structurés,
- titres participatifs,
- titres subordonnés,
- bons du trésor.

Les émetteurs sélectionnés relèveront des pays de l'Union Européenne ou d'autres zones géographiques dont des pays émergents. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé et relèveront de toutes notations.

Le FCP pourra investir dans la limite de 50% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

#### => **Actions et parts d'OPC**

Le FCP pourra investir dans la limite de 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC suivants :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	10%
FIA de droit français*	10%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	10%
Fonds d'investissement étrangers	10%

\* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code Monétaire et Financiers

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Le FCP pourra également détenir les OPC suivants : Fonds Commun de Placement à Risques, de Fonds Commun de Placement pour l'Innovation ou de Fonds d'Investissement de Proximité pour répondre à l'orientation de gestion DSK.

#### **Les instruments dérivés**

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

- Nature des marchés d'intervention :
  - Réglementés
  - Organisés
  - De gré à gré
- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
  - Action
  - Taux
  - Change
- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
  - Couverture
  - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
  - Futures
  - Options
  - Swaps
  - Change à terme
- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
  - Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres, etc.
  - Augmentation de l'exposition au marché

#### **Les instruments intégrant des dérivés**

Le FCP pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants :

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
  - Action

- Taux
- Crédit
- Nature des interventions :
  - Couverture
  - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
  - Obligations convertibles
  - Obligations échangeables
  - Obligations avec bons de souscription
  - Obligations remboursables en actions
  - Droits et warrants
  - Obligations callables
  - Obligations puttables
- Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion à adapter en fonction de chaque fonds :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet d'exposer le portefeuille :

- au marché des actions et des devises,
- au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs,
- ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

### **Les dépôts**

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

### **Les emprunts d'espèces**

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

### **Les acquisitions et cessions temporaires de titres**

- Nature des opérations utilisées :
  - Prises et mises en pension par référence au Code monétaire et financier
- Nature des interventions :
  - Gestion de la trésorerie
  - Optimisation des revenus du FIA

Ces opérations pourront porter sur l'ensemble des titres financiers éligibles au fonds.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion), sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com).

Le traitement des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres tient compte des facteurs suivants : les taux obtenus, le risque de contrepartie et de garantie. Même si toutes les activités de financement de titres sont entièrement garantis, il reste toujours un risque de crédit lié à la contrepartie. Abeille Asset Management\* veille donc à ce que toutes ces activités soient menées selon les critères approuvés par ses clients afin de minimiser ces risques : la durée du prêt, la vitesse d'exécution, la probabilité de règlement.

Des informations complémentaires sur la rémunération de ces opérations figurent à la rubrique « Frais et commissions ».

Les risques spécifiques associés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres sont décrits dans la rubrique « Profil de risque ».

---

\* La société ABEILLE ASSET MANAGEMENT a été scindée au profit de la société OFI INVEST AM en date du 31 décembre 2022, date à laquelle elle a apporté à OFI INVEST AM sa branche d'activité de gestion de portefeuille classique. En conséquence de cette opération, l'OPC a changé la société de gestion au profit d'OFI INVEST ASSET MANAGEMENT (ex. OFIAM), société anonyme au capital de 71 957 490 euros, siège social 20-22 rue Vernier, 75017 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 384 940 342.

**Niveaux d'utilisation envisagés et autorisés :**

	Prises en pension	Mises en pension	Prêts de titres	Emprunts de titres
Proportion maximale d'actifs sous gestion	10%	100%	Néant	Néant
Proportion attendue d'actifs sous gestion	1%	10%	Néant	Néant

**Effet de levier maximum**

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300 % de l'actif net (levier brut) et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

**Contreparties utilisées**

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com). Il est rappelé que, lorsque le FCP à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres (CTT), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir les dispositions relatives aux contreparties sélectionnées dans la partie « Les acquisitions et cessions temporaires de titres »).

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP.

**Garanties financières**

Dans le cadre de ces opérations, du FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par le FIA seront conservées par le dépositaire.

**Profil de risque :** Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques principaux pour le porteur sont les suivants :

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

**Risques principaux :****Risque de gestion discrétionnaire**

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

**Risque de perte en capital**

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance du FCP diverge de l'indicateur de référence.

**Risque actions**

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

**Risque de taux**

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative du FCP. A titre d'exemple, pour un FCP ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative du FCP.

**Risque lié aux pays émergents**

Le FIA peut investir en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays peut amplifier les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être

plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes du FIA.

Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

#### **Risque de change**

Etant donné que le FCP peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

#### **Risque de crédit**

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient directement ou par le biais d'un OPC détenu une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

#### **Risque juridique lié à l'utilisation d'opérations de financement sur titres**

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le FIA investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

#### **Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés**

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FIA.

L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le Fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

#### **Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (haut rendement)**

Le FIA peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

#### **Risque lié à l'investissement en obligations convertibles**

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du FCP pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

#### **Risque lié aux produits dérivés**

Dans la mesure où le fonds peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le fonds est exposé.

#### **Risque de contrepartie**

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

#### **Risques en matière de durabilité**

Le FCP est exposé à des risques en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Bien que la Société de gestion prenne en compte des critères ESG de façon générale dans les processus d'investissement, ceux-ci restent non-contraignants et n'ont pas pour objectif de réduire le risque en matière de durabilité.

#### **Risques accessoires :**

##### **Risque de liquidité**

Le FCP est susceptible d'investir en partie sur des titres peu liquides du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. Ainsi la valeur de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse. Notamment en cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

**Garantie ou protection :** Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

**Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :** Tous souscripteurs.

Le FCP est destiné notamment à servir de support à des contrats d'assurance-vie libellés en unités de compte.

Ce FCP s'adresse aux personnes qui recherchent, notamment dans le cadre de la réglementation dite « DSK », un FCP majoritairement investi sur les actions de l'Union Européenne et qui acceptent le niveau de risque inhérent à ces marchés.

Durée minimum de placement recommandée : supérieure à (5) ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent.

Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce FCP.

Les parts du FCP n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933, ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain.

De ce fait, lesdites parts ne pourront être directement ou indirectement cédées, offertes/vendues sur l'ensemble du territoire des Etats-Unis d'Amérique ; elles ne pourront davantage l'être au profit de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après U.S. Person, tel que ce terme est défini par la réglementation américaine "Regulation S" dans le cadre de l'Act de 1933, telle qu'adoptée par l'autorité américaine de régulation des marchés (Securities and Exchange Commission)), sauf si un enregistrement des parts était effectué ou si une exemption était applicable. Une telle opération ne pourra en tout état de cause intervenir qu'avec le consentement préalable et exprès de la société de gestion du FCP.

En outre, le FCP n'est pas et ne sera pas enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940 ; en conséquence, toute revente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une U.S. Person peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit et préalable de la société de gestion du FCP.

Compte tenu des dispositions des règlements (UE) N° 833/2014 et N° 2022/398 la souscription des parts de ce FCP est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un Etat membre de l'Union européenne.

**Régime fiscal :** Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.

Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.

Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

***Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.***

- *La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion.*
- *Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : Ofi Invest Asset Management - Service Juridique - 22, rue Vernier - 75017 Paris. contact.juridique.am@ofi-invest.com*
- *Date d'agrément par l'AMF : 14 août 1998.*
- *Date de création du Fonds : 14 décembre 1998.*

# rapport d'activité

2022 restera dans les mémoires comme l'une des très mauvaises années de ces dernières décennies, avec un krach historique sur les obligations et une correction sur les actions. Avant le déclenchement de la guerre en Ukraine en février, les interrogations portaient sur le caractère durable ou transitoire de l'inflation et sur l'impact du variant Omicron. La guerre en Ukraine, associée à une flambée des prix de l'énergie et des matières premières et à un embargo sur le gaz russe, a bouleversé les perspectives. Face à une inflation élevée et persistante, la plupart des grandes banques centrales se sont engagées avec détermination dans un cycle de hausse des taux directeurs et de réduction de leur bilan. Les effets sur l'inflation se sont fait sentir en fin d'année aux Etats-Unis et tardent encore à se manifester en Europe. Toutefois, anticipant la fin du resserrement des politiques monétaires, les marchés actions ont réduit leurs pertes en fin d'année. Un rebond insuffisant toutefois pour terminer dans le vert tandis que les marchés obligataires confirmaient une année noire. Parmi les rares actifs en hausse en 2022, le pétrole et le dollar se distinguent.

## **L'environnement économique :**

L'activité économique mondiale a subi un ralentissement généralisé et plus marqué qu'attendu en 2022, avec une inflation qui a atteint des niveaux jamais vus depuis plusieurs décennies. La hausse des prix, le durcissement des conditions financières par la plupart des Banques centrales, l'invasion de l'Ukraine par la Russie et les effets persistants de la pandémie de Covid ont pesé sur la dynamique économique mondiale.

L'année 2022 a ainsi connu une contraction du PIB américain au premier semestre de 2022, suivi d'un repli dans la zone euro au second semestre, et une persistance du Covid et des confinements en Chine, sur fond de crise grandissante du secteur immobilier. En parallèle, le chômage est au plus bas de l'histoire de la Zone euro à 6,5 % et le plein emploi s'est maintenu aux Etats-Unis. Selon les prévisions d'octobre 2022 du FMI (Fonds Monétaire International), la croissance mondiale devrait ralentir de 6 % en 2021 à 3,2 % en 2022 et 2,7 % en 2023. Dans le détail, la croissance aux Etats-Unis devrait passer de 5,7 % en 2021 à 1,6 % en 2022 pour tomber à 1 % en 2023. Malgré la guerre en Ukraine, la zone euro résiste mieux en 2022 avec une croissance attendue par le FMI de 3,1 % contre 5,2 % en 2021, mais elle risque de tomber à 0,5 % en 2023. Selon ces mêmes prévisions, l'inflation mondiale qui s'est affichée à 4,7 % en 2021, devrait bondir à 8,8 % en 2022, avant de diminuer à 6,5 % en 2023 et 4,1 % en 2024.

## **Les Banques Centrales :**

L'année 2022 a marqué un tournant majeur dans les orientations des politiques monétaires mondiales. L'inflation n'étant pas maîtrisée et la balance des risques restant orientée à la hausse tout au long de l'année 2022, les banques centrales ont été pressées d'agir, pour éviter que cette hausse des prix ne s'installe de manière durable. Ainsi, les durcissements monétaires se sont généralisés à travers le monde et l'exercice des différents banquiers centraux s'est complexifié. Ils ont réaffirmé, à la fin de l'été, leur volonté de lutter coûte que coûte contre l'inflation et ont, par conséquent, accéléré la hausse des taux directeurs au second semestre.

En un an, la Réserve fédérale américaine (Fed) a opéré une progression spectaculaire de ses taux directeurs : les taux à court terme, qui oscillaient encore entre zéro et 0,25 % en mars, se situent désormais entre 4,25 % et 4,5 %, leur plus haut niveau depuis quinze ans. Il s'agit de la hausse la plus brutale depuis 1980.

De son côté, la Banque centrale européenne (BCE) a annoncé en juillet dernier sa première hausse de taux directeurs depuis 2011 et a fait passer en quelques mois son taux de dépôt de -0,50 % en juin à 2 % fin 2022, un rythme inédit. Le taux sur les opérations de refinancement à court terme est pour sa part remonté à 2,50%, au plus haut depuis fin 2008. La BCE a également indiqué qu'elle allait réduire à compter de mars 2023 son portefeuille de dette accumulée pendant les années de crise.

## **Impact sur les marchés financiers :**

Sur le marché obligataire, l'année 2022 a été marquée par des mouvements spectaculaires. Face à un choc d'inflation imprévu renforcé par la crise en Ukraine, les banques centrales ont fortement relevé leurs taux, faisant plonger la valorisation des obligations. Ces décisions de politique monétaire impactent directement les taux long terme, dont la tendance haussière s'est amplifiée à partir de la fin de l'été. Cette hausse des taux long terme figure parmi les plus fortes des 40 dernières années. Le taux à 10 ans américain a bondi de 1,40 % en début d'année à 3,87 % fin décembre, frôlant même les 4,5 % en octobre. Le Bund allemand est passé de -0,10 % à 2,57 % sur l'année, tandis que le taux français de l'OAT (Obligation assimilable du Trésor) 10 ans grimpait de 0,25 % à 3,11 %.

De leur côté, les actions terminent également l'exercice 2022 dans le rouge, confirmant la corrélation inhabituelle des marchés actions et obligataires. Malgré la guerre en Ukraine, l'inflation galopante, la remontée brutale des taux et la crise énergétique, la Bourse de Paris a finalement nettement limité ses pertes à -7,37 % (dividendes nets réinvestis) en 2022. Une performance qui doit beaucoup au rebond de plus de 15 % depuis son point bas atteint le 29 septembre. La plupart des autres Bourses européennes ont également limité leurs pertes en fin d'année, et l'indice Eurostoxx termine l'année sur une baisse de 12,31 % (dividendes nets réinvestis). En revanche, la résistance des bourses européennes contraste avec la chute de Wall Street, où le S&P 500 a reculé de plus de 20 % (dividendes nets réinvestis, couvert en euro) en 2022 et a enregistré son pire exercice depuis la crise financière de 2008. Mais c'est le secteur technologique, jusqu'ici bénéficiaire des taux d'intérêt proches de zéro, qui a été l'un des principaux contributeurs au repli général. Le Nasdaq à forte coloration technologique a ainsi chuté de plus de 28 % (dividendes net réinvestis). Également dans le rouge, on trouve les secteurs des télécommunications et de la consommation non-essentielle, alors que le secteur de l'énergie a, au contraire, profité de la hausse des cours pétroliers et gaziers.

### LA POLITIQUE DE GESTION

#### La politique d'allocation

Sur l'exercice l'allocation d'actifs a été en ligne avec celle du benchmark du fonds.

#### La poche Actions

L'année qui vient de s'écouler présente peu de similitudes avec l'année précédente. La forte reprise de l'activité en sortie de Covid s'est traduite par des tensions inflationnistes marquées, contraignant les banquiers centraux à durcir leurs politiques monétaires pour lutter contre l'inflation. Puis, en février 2022, l'émergence du conflit russo-ukrainien a engendré une crise énergétique en Europe aggravant encore les tensions inflationnistes. Le contexte de forte hausse de taux et de ralentissement de l'activité économique a pesé négativement sur les indices boursiers qui ont abandonné près de 12% en Europe sur la période. Les valeurs sensibles au taux d'intérêt et à l'activité économique ont été les plus négativement touchées (immobilier, distribution, technologie, industrie) alors que les valeurs liées à l'énergie et les valeurs défensives (assurances, services aux collectivités, média, agroalimentaire et télécom) ont mieux résisté.

En termes de gestion, un réajustement du portefeuille vers des valeurs plus défensives a été initié au début de l'année et accentué suite à l'émergence du conflit russo-ukrainien.

Ainsi, la technologie s'est vue diminuée principalement avec une baisse de la position sur CAPGEMINI, mais également sur la thématique des semi-conducteurs. Au sein de l'industrie, la cyclicité a également été réduite par l'intermédiaire de SIEMENS, SAINT-GOBAIN ou encore SIGNIFY au profit de l'aéronautique civil (MTU et SAFRAN).

A l'opposé, certains secteurs se sont vus renforcés avec en tête la santé et l'assurance, via principalement SANOFI, ALLIANZ et MUNICH-RE.

Enfin, l'émergence d'un risque politique en Italie suite au départ de M. Draghi nous a amené à rééquilibrer nos positions les plus sensibles dans le secteur bancaire et dans les services aux collectivités. Dans les services aux collectivités, la position sur ENEL a été réduite aux bénéfices d'IBERDROLA, EDP et ENGIE, alors que dans les financières CAIXA BANK et NORDEA ont été préférées à INTESA SAN PAOLO.

#### La poche Taux

Les stratégies mises en œuvre au cours de l'exercice dans le cadre de la gestion sont les suivantes :

A l'instar de 2021, l'inflation a été une thématique prépondérante en 2022. L'invasion russe en Ukraine (le 24 février 2022) a conduit à de fortes tensions entre les pays occidentaux et la Russie ce qui a fait augmenter le prix des matières premières et notamment celui du gaz utilisé comme arme stratégique par le Kremlin. Cet événement s'ajoute à un contexte de tensions sur les chaînes d'approvisionnement à la suite de la réouverture des économies post Covid-19. Nous avons tout au long de l'année positionné le fonds afin qu'il bénéficie de la hausse de l'inflation qui fut le premier moteur de performance en 2022. L'exposition a été néanmoins fortement réduite en août, les chiffres d'inflation publiés en Zone euro perdant de leur impact sur les valorisations. Dans un environnement marqué par d'un côté les banques centrales décidées à combattre l'inflation (qui n'est plus considérée par ces dernières comme transitoire) en accélérant le resserrement de leurs politiques monétaires et de l'autre les craintes de récession économique (rationnement du gaz, resserrement des conditions financières), nous avons conservé une sensibilité aux taux d'intérêt proche de celle de l'indice de référence jusqu'à la fin juin. Nous avons profité de la baisse des taux survenue durant l'été pour implémenter un positionnement de sous sensibilité aux taux qui bénéficie actuellement des fortes hausses du taux directeur de la Banque Centrale Européenne.

Les positionnements en valeur relative et mouvement de courbe ont marginalement contribué à la surperformance du portefeuille avec notamment un biais sous sensible Italie contre Allemagne durant le deuxième trimestre ainsi qu'un positionnement d'aplatissement de la courbe allemande durant l'été qui ont été deux moteurs de performance.

Sur la période, la performance du FCP a été de -9,25% contre -13,85% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

**Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice**

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
TOTAL ENERGIES SE	5 859,87	184 896,28
ASML HOLDING N.V.	148 013,34	31 447,85
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	9 871,06	161 351,68
AFER-FLORE	109 123,38	52 543,35
SANOFI	5 516,25	136 322,87
AIRBUS BR BEARER SHS	24 943,81	107 345,49
AIR LIQUIDE	3 818,22	126 186,92
SIEMENS AG-NOM	96 298,83	30 870,20
ITALIAN REPUBLIC I 0.65% 15/05/2026	57 494,77	57 971,38
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/02/2030	59 421,60	53 962,02

**Politique de vote**

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans les différents portefeuilles est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant exerce au fur et à mesure les droits de vote aux conditions fixées par la « Politique de vote » en vigueur au sein de la société de gestion consultable sur le site internet via le lien : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com).

Le rapport sur l'exercice des droits de vote par la Société de Gestion est disponible sur son site internet.

**Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires**

La société de gestion a recours au service d'Ofi Investment Solutions, étant précisé que jusqu'au 4 juillet 2022, ce service était assuré par Aviva Investors Global Services Limited. A ce titre, elle utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Selon cette dernière, tous les intermédiaires sont choisis en fonction de leur solvabilité et doivent passer par un processus de sélection rigoureux basé sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Une fois approuvées, les contreparties font l'objet d'un suivi et d'une analyse en continue de leur qualité d'exécution. Les facteurs clés pris en compte à cet égard sont : la couverture de marché ; la couverture des instruments; les protocoles de négociation ; les coûts de transaction ; l'efficacité et la fiabilité du traitement des opérations.

Pour plus d'informations, les porteurs peuvent se référer à la politique d'exécution et de sélection disponible sur le site : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com) et dans le rapport annuel de la société de gestion.

**Frais d'intermédiation**

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur notre site Internet à l'adresse : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com).

**Risque global**

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

**Politique de rémunération**Partie qualitative

Abeille Asset Management s'est dotée d'une politique de rémunération applicable à l'ensemble des mandataires sociaux et du personnel d'AAM, définissant les conditions de détermination de la rémunération fixe et de la rémunération variable du personnel de la société. Cette politique de rémunération intègre également l'application d'un dispositif spécifique applicable à la rémunération variable des « personnels régulés » au titre de son activité de gestion d'OPC (FIA et OPCVM). Ce dispositif prévoit, notamment, d'une part, le versement différé et étalé sur trois exercices d'une fraction de la rémunération variable et, d'autre part, le versement sous forme d'actions ou de parts d'OPC gérés de 50% de la rémunération variable.

Ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2016 au titre de l'exercice 2015 et a été agréé (dans le cadre de la mise en œuvre de la directive OPCVM 5) dans son intégralité par l'AMF le 6 avril 2017.

Pour les fonds UCITS, ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2018 au titre de l'exercice 2017.

Par ailleurs, Abeille Asset Management est dotée d'un Comité des rémunérations chargé de l'application et du suivi de cette politique. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur demande auprès de la société de gestion, ainsi que sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com>

### Partie quantitative

Au titre de l'exercice 2022, le montant des sommes versées par Abeille Asset Management à ses collaborateurs au titre de leur rémunération fixe s'élevait à 14 616 399 euros, hors charges patronales. Le montant global de rémunération variable alloué au titre de l'exercice 2022 à l'ensemble des 157 salariés d'Abeille Asset Management (et payable postérieurement à la clôture de cet exercice aux conditions et modalités fixées par la Politique de Rémunération) s'élevait à 4 389 933 euros, hors charges patronales. Le montant de rémunération variable alloué au titre de ce même exercice à des salariés entrant dans le cadre du dispositif de rémunération variable, mis en place en application de la directive 2014/91/UE (Directive OPCVM V), et de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM), et soumis à différé partiel, s'élevait à 0 euros.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2022, 2 171 123 euros concernaient les « cadres supérieurs » (soit 9 personnes au 31 décembre 2022), 3 397 173 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 27 personnes au 31 décembre 2022).

### **Effets de levier**

Levier brut : 99,4%.

Levier net : 100%.

### **Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR**

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 30 décembre 2022.

### **SFDR**

#### **Information relative à la Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables dans les rapports périodiques pour les fonds catégorisés « Article 6 » au regard du Règlement SFDR**

OFI INVEST ACTIONS CROISSANCE n'a promu aucun investissement durable au cours de l'exercice écoulé : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion est uniquement liée à sa performance financière.

Nous rappelons qu'OFI INVEST ACTIONS CROISSANCE ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

#### **Changement intervenu :**

Dans le cadre du projet de réorganisation du groupe Aéma ayant pour le but le rapprochement des entités de gestion d'actifs au sein d'un pôle unique, la branche d'activité de gestion de portefeuille classique d'ABEILLE ASSET MANAGEMENT a été apportée à la société OFI AM avec date d'effet au 31 décembre 2022.

#### **Changement à intervenir :**

En conséquence de cette opération, à compter du 1er janvier 2023, le FIA a changé la société de gestion au profit d'OFI INVEST ASSET MANAGEMENT (ex. OFI AM), société anonyme, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 384 940 342 et ayant son siège social situé au 20-22 rue Vernier, 75017 Paris, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 92-12.

# rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



ERNST & YOUNG et Autres  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00  
www.ey.com/fr

## Ofi Invest Actions Croissance (Anciennement Aviva Actions Croissance)

Exercice clos le 30 décembre 2022

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds Ofi Invest Actions Croissance,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Ofi Invest Actions Croissance constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.



### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

### Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.  
En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 14 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG et Autres

David Koestner

**comptes**  
**annuels**

# BILANactif

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>3 285 510,05</b>	<b>3 991 113,32</b>
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 991 811,89	2 579 143,71
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	950 711,87	1 083 382,90
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	169 276,29	217 946,71
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	171 000,00	110 640,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	2 710,00	-
Autres opérations	-	-
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>8 062,10</b>	<b>92,50</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	8 062,10	92,50
<b>Comptes financiers</b>	<b>165 090,45</b>	<b>133 835,40</b>
Liquidités	165 090,45	133 835,40
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>3 458 662,60</b>	<b>4 125 041,22</b>

# BILAN passif

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	3 046 096,54	3 902 405,34
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	384 527,61	143 071,08
• Résultat de l'exercice	10 924,18	6 391,57
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>3 441 548,33</b>	<b>4 051 867,99</b>
<b>Instruments financiers</b>	<b>2 710,00</b>	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	2 710,00	-
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>14 404,27</b>	<b>73 173,23</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	14 404,27	73 173,23
<b>Comptes financiers</b>	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>3 458 662,60</b>	<b>4 125 041,22</b>

# HORS-bilan

30.12.2022

31.12.2021

Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	75 700,00	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

# COMPTE de résultat

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	176,10	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	66 668,48	71 809,57
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	11 690,93	9 987,92
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>78 535,51</b>	<b>81 797,49</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-456,30	-479,64
• Autres charges financières	-28,62	-27,31
<b>Total (II)</b>	<b>-484,92</b>	<b>-506,95</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>78 050,59</b>	<b>81 290,54</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-66 529,29	-73 810,56
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>11 521,30</b>	<b>7 479,98</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-597,12	-1 088,41
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>10 924,18</b>	<b>6 391,57</b>

## règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

### Règles d'évaluation des actifs

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

=> *Instruments financiers cotés*

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant. (Source : Valorisateur sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la société de gestion de portefeuille). Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (Source : chambre de compensation).

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

=> *OPC et fonds d'investissement non cotés*

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

=> *Titres de créance négociables*

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois (source ou taux de marché utilisé : valorisateur sur la base de données de marché).

Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

### **Méthode de comptabilisation**

#### Comptabilisation des frais de transaction :

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

#### Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes :

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts courus.

### **Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan**

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

### **Frais de gestion financière et frais administratifs externes**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion financière et frais administratifs externes peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que le FCP a dépassé ses objectifs, qui sont donc facturées au FCP.
- Des commissions de mouvement facturées au FCP.
- Les coûts/frais opérationnels directs et indirects découlant des techniques de gestion efficace de portefeuille.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au FCP, se reporter au document d'information clé pour l'investisseur.

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, conservateur, distribution, avocat)	Actif net	1,10% maximum TTC
Frais indirects maximum (commission et frais de gestion)	Actif net	Non significatifs <sup>(1)</sup>
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	De 2,40 à 36 euros TTC (selon le pays)
Commission de surperformance	Néant	Néant

(1) Le FCP pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clé pour l'investisseur.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

### **Devise de comptabilité**

Le Fonds a adopté l'euro comme devise de référence de la comptabilité.

armes

**Indication des changements soumis à l'information particulière des porteurs**

Changements intervenus :

01/01/2022 : Mise à jour règlementaire Taxonomie

11/02/2022 : Mise à jour annuelle + Mise à jour nom du CAC

17/05/2022 : Mise à jour clause souscripteurs concernés (interdiction de souscription ressortissants russes et biélorusses) ; Mise à jour des liens internet

11/07/2022 : Mise à jour frais courants 2021

03/10/2022 : Changement de dénomination

Changement à intervenir :

01/01/2023 : Changement de société de gestion ; PRIIPS ; % frais d'entrée ; Mise à jour CAC

**Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application**

Néant.

**Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**

Néant.

**Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts**

Capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées.


**évolutionactif net**

Devise	30.12.2022	31.12.2021
	EUR	EUR
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>4 051 867,99</b>	<b>3 854 262,87</b>
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	2 047,24	105 260,98
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-244 383,09	-560 755,97
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	627 751,26	205 311,01
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-211 980,63	-42 508,57
Plus-values réalisées sur contrats financiers	9 430,00	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-8 150,24	-
Frais de transaction	-10 651,25	-5 203,71
Différences de change	1 209,94	214,04
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-784 404,19	487 807,36
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>168 831,20</i>	<i>953 235,39</i>
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>953 235,39</i>	<i>465 428,03</i>
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-2 710,00	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-2 710,00</i>	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	11 521,30	7 479,98
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>3 441 548,33</b>	<b>4 051 867,99</b>

## compléments d'information

### 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

#### 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	950 711,87	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

#### 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

#### 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

## 3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	75 700,00	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

## 3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	950 711,87	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	165 090,45
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

## 3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	49 704,54	124 105,21	226 967,32	549 934,80
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	165 090,45	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

**3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan**

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	CHF	DKK	USD	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	23 885,89	19 952,04	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	974,02	1 225,28	1 103,89	-
Autres actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

**3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature**

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>	<b>8 062,10</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Dépôts de garantie (versés)	7 969,60
Coupons à recevoir	92,50
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
<b>Dettes</b>	<b>14 404,27</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats règlements différés	7 048,72
Somme à payer	5 400,43
Débiteurs et créiteurs divers	1 955,12
-	-
-	-
Autres opérations	-

**3.6. Capitaux propres**

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Nombre de parts émises / rachetées pendant l'exercice	62	2 047,24	7 127	244 383,09
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

**3.7. Frais de gestion**

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	<b>1,85</b>
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

**3.8. Engagements reçus et donnés**

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....	<b>néant</b>
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....	<b>néant</b>

**3.9. Autres informations**

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	<b>169 276,29</b>
- autres instruments financiers	-

**3.10. Tableau d'affectation du résultat** (En devise de comptabilité de l'Opc)**Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
<b>Total acomptes</b>	-	-	-	-

	30.12.2022	31.12.2021
<b>Affectation du résultat</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	10 924,18	6 391,57
<b>Total</b>	<b>10 924,18</b>	<b>6 391,57</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	10 924,18	6 391,57
<b>Total</b>	<b>10 924,18</b>	<b>6 391,57</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

**3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes***(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
<b>Total acomptes</b>	-	-

	30.12.2022	31.12.2021
	EUR	EUR
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	384 527,61	143 071,08
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>384 527,61</b>	<b>143 071,08</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	384 527,61	143 071,08
<b>Total</b>	<b>384 527,61</b>	<b>143 071,08</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

## 3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
<b>Actif net</b>	<b>3 441 548,33</b>	4 051 867,99	3 854 262,87	4 474 624,75	4 110 993,49
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>103 217</b>	110 282	123 710	135 827	146 450
<b>Valeur liquidative</b>	<b>33,34</b>	36,74	31,15	32,94	28,07
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup></b>	<b>3,83</b>	1,35	0,03	1,11	0,72

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du Fonds : 14 décembre 1998.

# inventaire au 30.12.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
NL0012969182	ADYEN BV	PROPRE	11,00	14 172,40	EUR	0,41
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	343,00	45 413,20	EUR	1,32
NL0000235190	AIRBUS BR BEARER SHS	PROPRE	298,00	33 083,96	EUR	0,96
CH0432492467	ALCON INC	PROPRE	78,00	4 990,67	CHF	0,15
DE0008404005	ALLIANZ SE-NOM	PROPRE	293,00	58 863,70	EUR	1,71
FR0010220475	ALSTOM	PROPRE	310,00	7 074,20	EUR	0,21
ES0109067019	AMADEUS IT GROUP SA	PROPRE	89,00	4 320,95	EUR	0,13
BE0974293251	ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	PROPRE	286,00	16 093,22	EUR	0,47
NL0006237562	ARCADIS NV	PROPRE	59,00	2 165,30	EUR	0,06
LU1598757687	ARCELORMITTAL SA	PROPRE	239,00	5 873,43	EUR	0,17
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	198,00	99 752,40	EUR	2,90
FR0000051732	ATOS SE	PROPRE	169,00	1 523,03	EUR	0,04
FR0000120628	AXA	PROPRE	1 568,00	40 854,24	EUR	1,19
ES0113900J37	BANCO SANTANDER SA	PROPRE	12 015,00	33 672,04	EUR	0,98
DE000BASF111	BASF SE	PROPRE	697,00	32 333,83	EUR	0,94
DE0005190003	BAYERISCHE MOTORENWERKE	PROPRE	41,00	3 418,58	EUR	0,10
DE0005200000	BEIERSDORF	PROPRE	150,00	16 080,00	EUR	0,47
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	760,00	40 470,00	EUR	1,18
ES0140609019	CAIXABANK	PROPRE	3 759,00	13 803,05	EUR	0,40
FR0000125338	CAP GEMINI SE	PROPRE	177,00	27 603,15	EUR	0,80
DK0010181759	CARLSBERG B	PROPRE	52,00	6 455,55	DKK	0,19
ES0105066007	CELLNEX TELECOM S.A.	PROPRE	313,00	9 677,96	EUR	0,28
FR001400AJ45	CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	PROPRE	970,00	25 205,45	EUR	0,73
FR0000125007	COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	PROPRE	502,00	22 916,30	EUR	0,67
IE0001827041	CRH PLC	PROPRE	158,00	5 847,58	EUR	0,17

## OFI INVEST ACTIONS CROISSANCE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DE000DTR0CK8	DAIMLER TRUCK HOLDING AG	PROPRE	348,00	10 072,86	EUR	0,29
FR0000120644	DANONE SA	PROPRE	304,00	14 965,92	EUR	0,43
FR0014003TT8	DASSAULT SYSTEMES SE	PROPRE	93,00	3 115,04	EUR	0,09
DE0005140008	DEUTSCHE BANK AG-NOM	PROPRE	302,00	3 197,58	EUR	0,09
DE0005810055	DEUTSCHE BOERSE AG	PROPRE	41,00	6 617,40	EUR	0,19
DE0005552004	DEUTSCHE POST AG-NOM	PROPRE	261,00	9 181,98	EUR	0,27
DE0005557508	DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	PROPRE	1 758,00	32 765,60	EUR	0,95
PTEDP0AM0009	EDP - ENERGIAS DE PORTUGAL	PROPRE	1 867,00	8 692,75	EUR	0,25
FR0000130452	EIFFAGE	PROPRE	110,00	10 111,20	EUR	0,29
FI0009007884	ELISA OYJ	PROPRE	68,00	3 363,28	EUR	0,10
IT0003128367	ENEL SPA	PROPRE	3 195,00	16 070,85	EUR	0,47
FR0010208488	ENGIE SA	PROPRE	1 543,00	20 657,68	EUR	0,60
IT0003132476	ENI SPA	PROPRE	1 129,00	14 999,89	EUR	0,44
DE000ENAG999	E.ON SE	PROPRE	2 213,00	20 656,14	EUR	0,60
FR0000121667	ESSILOR LUXOTTICA SA	PROPRE	201,00	34 009,20	EUR	0,99
FR0014008VX5	EUROAPI	PROPRE	29,00	401,65	EUR	0,01
DE000EVNK013	EVONIK INDUSTRIES AG	PROPRE	523,00	9 380,01	EUR	0,27
IE00BWT6H894	FLUTTER ENTERTAINMENT PLC	PROPRE	37,00	4 728,60	EUR	0,14
DE0005785604	FRESENIUS SE & CO KGAA	PROPRE	295,00	7 743,75	EUR	0,23
DE000A0LD6E6	GERRESHEIMER AG	PROPRE	56,00	3 516,80	EUR	0,10
FR0000052292	HERMES INTERNATIONAL	PROPRE	5,00	7 225,00	EUR	0,21
ES0144580Y14	IBERDROLA SA	PROPRE	3 359,00	36 713,87	EUR	1,07
ES0148396007	INDITEX	PROPRE	628,00	15 605,80	EUR	0,45
DE0006231004	INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	PROPRE	757,00	21 521,51	EUR	0,63
NL0011821202	ING GROUP NV	PROPRE	3 173,00	36 134,12	EUR	1,05
BE0003565737	KBC GROUPE	PROPRE	280,00	16 822,40	EUR	0,49
FR0000121485	KERING	PROPRE	13,00	6 181,50	EUR	0,18
IE0004906560	KERRY GROUP A	PROPRE	142,00	12 070,00	EUR	0,35
DE000KGX8881	KION GROUP	PROPRE	48,00	1 284,96	EUR	0,04
NL0011794037	KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	PROPRE	289,00	7 756,76	EUR	0,23

## OFI INVEST ACTIONS CROISSANCE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
NL0000009827	KONINKLIJKE DSM NV	PROPRE	30,00	3 429,00	EUR	0,10
NL0000009082	KONINKLIJKE KPN NV	PROPRE	3 056,00	8 831,84	EUR	0,26
DE000LEG1110	LEG IMMOBILIEN SE	PROPRE	69,00	4 199,34	EUR	0,12
FR0010307819	LEGRAND	PROPRE	54,00	4 040,28	EUR	0,12
IE00BZ12WP82	LINDE PLC	PROPRE	161,00	49 177,45	EUR	1,43
FR0000120321	LOREAL SA	PROPRE	134,00	44 702,40	EUR	1,30
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	160,00	108 784,00	EUR	3,16
DE0007100000	MERCEDES BENZ GROUP AG	PROPRE	460,00	28 244,00	EUR	0,82
DE0006599905	MERCK KGAA	PROPRE	53,00	9 587,70	EUR	0,28
DE000A0D9PT0	MTU AERO ENGINES HLDG AG	PROPRE	87,00	17 591,40	EUR	0,51
DE0008430026	MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	PROPRE	148,00	44 992,00	EUR	1,31
FI0009013296	NESTE CORPORATION	PROPRE	371,00	15 960,42	EUR	0,46
FI0009000681	NOKIA OYJ	PROPRE	3 601,00	15 581,53	EUR	0,45
FI4000297767	NORDEA BANK ABP	PROPRE	1 567,00	15 717,01	EUR	0,46
CH0012005267	NOVARTIS AG-NOM	PROPRE	112,00	9 481,07	CHF	0,28
DK0060534915	NOVO NORDISK	PROPRE	107,00	13 496,49	DKK	0,39
FR0000120693	PERNOD RICARD	PROPRE	165,00	30 318,75	EUR	0,88
DE000PSM7770	PROSIEBENSAT1 MEDIA SE	PROPRE	508,00	4 241,80	EUR	0,12
NL0013654783	PROSUS N V	PROPRE	196,00	12 632,20	EUR	0,37
IT0004176001	PRYSMIAN SPA	PROPRE	379,00	13 136,14	EUR	0,38
FR0000130577	PUBLICIS GROUPE	PROPRE	289,00	17 172,38	EUR	0,50
NL0012169213	QIAGEN NV	PROPRE	394,00	18 521,94	EUR	0,54
ES0173516115	REPSOL	PROPRE	340,00	5 049,00	EUR	0,15
FR0010451203	REXEL	PROPRE	253,00	4 665,32	EUR	0,14
CH0012032048	ROCHE HOLDING LTD	PROPRE	32,00	9 414,15	CHF	0,27
FR0000120578	SANOFI	PROPRE	609,00	54 712,56	EUR	1,59
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	597,00	57 544,83	EUR	1,67
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	358,00	46 797,76	EUR	1,36
DE0007236101	SIEMENS AG-NOM	PROPRE	450,00	58 338,00	EUR	1,70
DE000SHL1006	SIEMENS HEALTHINEERS AG	PROPRE	110,00	5 140,30	EUR	0,15

## OFI INVEST ACTIONS CROISSANCE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
NL0011821392	SIGNIFY NV	PROPRE	140,00	4 393,20	EUR	0,13
IT0003153415	SNAM RETE GAS	PROPRE	1 980,00	8 963,46	EUR	0,26
BE0003470755	SOLVAY	PROPRE	85,00	8 029,10	EUR	0,23
FR0012757854	SPIE SA	PROPRE	435,00	10 596,60	EUR	0,31
NL00150001Q9	STELLANTIS NV	PROPRE	1 620,00	21 497,40	EUR	0,62
NL0000226223	STMICROELECTRONICS NV	PROPRE	351,00	11 581,25	EUR	0,34
ES0178430E18	TELEFONICA SA	PROPRE	4 320,00	14 623,20	EUR	0,42
FR0000121329	THALES SA	PROPRE	168,00	20 042,40	EUR	0,58
DE0007500001	THYSSENKRUPP AG	PROPRE	711,00	4 049,86	EUR	0,12
FR0000120271	TOTAL ENERGIES SE	PROPRE	1 298,00	76 127,70	EUR	2,21
IT0005239360	UNICREDIT SPA	PROPRE	1 712,00	22 721,66	EUR	0,66
NL0015000IY2	UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	PROPRE	513,00	11 547,63	EUR	0,34
FR0000124141	VEOLIA ENVIRONNEMENT	PROPRE	383,00	9 192,00	EUR	0,27
FR0000125486	VINCI SA	PROPRE	338,00	31 532,02	EUR	0,92
DE000A1ML7J1	VONOVIA SE NAMEN AKT REIT	PROPRE	713,00	15 700,26	EUR	0,46
NL0000395903	WOLTERS KLUWER CVA	PROPRE	230,00	22 484,80	EUR	0,65
<b>Total Action</b>				<b>1 991 811,89</b>		<b>57,88</b>
<b>Obligation</b>						
ES0000012G42	BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.2% 31/10/2040	PROPRE	9 000,00	5 918,89	EUR	0,17
ES0000012G34	BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.25% 31/10/2030	PROPRE	1 000,00	859,58	EUR	0,02
ES0000012H58	BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.45% 31/10/2071	PROPRE	7 000,00	3 233,42	EUR	0,09
FR0014002WK3	BTF 0% 25/11/2031	PROPRE	40 000,00	30 752,92	EUR	0,89
IT0005421703	BTPS 1.8% 01/03/2041	PROPRE	6 000,00	3 905,19	EUR	0,11
IT0005496770	BTPS 3.25% 01/03/2038	PROPRE	8 000,00	6 756,95	EUR	0,20
DE0001030724	BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 0% 15/08/2050	PROPRE	9 000,00	4 629,03	EUR	0,13
DE0001102531	BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 0.0% 15/02/2031	PROPRE	9 000,00	7 359,75	EUR	0,21
DE0001102606	BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 1.70% 15/08/2032	PROPRE	16 000,00	14 974,03	EUR	0,44
IT0005424251	BUONI POLIENNALI DEL TES 0% 15/01/2024	PROPRE	60 000,00	58 154,28	EUR	1,69
IT0005436693	BUONI POLIENNALI DEL TES 0.60% 01/08/2031	PROPRE	40 000,00	29 294,01	EUR	0,85
IT0005422891	BUONI POLIENNALI DEL TES 0.9% 01/04/2031	PROPRE	10 000,00	7 633,27	EUR	0,22

## OFI INVEST ACTIONS CROISSANCE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
IT0005480980	BUONI POLIENNALI DEL TES 2.15% 01/09/2052	PROPRE	13 000,00	7 871,23	EUR	0,23
IT0005494239	BUONI POLIENNALI DEL TES 2.5% 01/12/2032	PROPRE	18 000,00	15 034,56	EUR	0,44
DE0001102515	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/05/2035	PROPRE	30 000,00	21 752,70	EUR	0,63
DE0001102556	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/11/2028	PROPRE	50 000,00	43 282,50	EUR	1,26
DE0001104883	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0.2% 14/06/2024	PROPRE	27 000,00	26 111,83	EUR	0,76
DE0001135481	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 2.5% 04/07/2044	PROPRE	9 000,00	9 007,33	EUR	0,26
DE0001135432	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 3.25% 04/07/2042	PROPRE	3 000,00	3 350,68	EUR	0,10
DE0001135366	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 4.75% 04/07/2040	PROPRE	4 000,00	5 255,58	EUR	0,15
FI4000348727	FINLAND 0.05% 15/09/2028	PROPRE	4 000,00	3 508,07	EUR	0,10
FI4000441878	FINNISH GOVERNMENT 0.0% 15/09/2030	PROPRE	5 000,00	3 979,69	EUR	0,12
FI4000369467	FINNISH GOVERNMENT 0.5% 15/09/2029	PROPRE	10 000,00	8 534,72	EUR	0,25
FR0014004J31	FRANCE GOVT OF 0.75% 25/05/2053	PROPRE	10 705,00	5 563,14	EUR	0,16
FR0011486067	FRANCE OAT 1.75% 25/05/2023	PROPRE	10 000,00	10 088,32	EUR	0,29
FR0011461037	FRANCE OAT 25/05/45	PROPRE	10 000,00	10 089,78	EUR	0,29
FR0013508470	FRANCE 0% 25/02/2026	PROPRE	30 000,00	27 507,99	EUR	0,80
FR0013516549	FRANCE 0% 25/11/2030	PROPRE	12 000,00	9 545,70	EUR	0,28
FR0013515806	FRANCE 0.5% 25/05/2040	PROPRE	3 451,00	2 182,05	EUR	0,06
FR0014002JM6	FRANCE 0.5% 25/06/2044	PROPRE	12 576,00	7 314,17	EUR	0,21
FR0013407236	FRANCE 0.50% 25/05/2029	PROPRE	30 000,00	25 962,08	EUR	0,75
FR0013286192	FRANCE 0.75% 25/05/2028	PROPRE	6 000,00	5 401,88	EUR	0,16
FR0013313582	FRANCE 1.25% 25/05/2034	PROPRE	12 000,00	9 854,66	EUR	0,29
FR0012993103	FRANCE 1.5% 25/05/2031	PROPRE	20 000,00	18 134,93	EUR	0,53
FR0013404969	FRANCE 1.5% 25/05/2050	PROPRE	7 148,00	4 907,98	EUR	0,14
FR0013200813	FRENCH REPUBLIC 0.25% 25/11/2026	PROPRE	30 000,00	27 232,53	EUR	0,79
FR0013131877	FRENCH REPUBLIC 0.5% 25/05/2026	PROPRE	22 000,00	20 457,29	EUR	0,59
FR0013480613	FRENCH REPUBLIC 0.75% 25/05/2052	PROPRE	3 146,00	1 681,39	EUR	0,05
FR0013154044	FRENCH REPUBLIC 1.25% 25/05/2036	PROPRE	1 684,00	1 327,17	EUR	0,04
FR0013154028	FRENCH REPUBLIC 1.75% 25/05/2066	PROPRE	9 000,00	6 198,94	EUR	0,18
FR0013257524	FRENCH REPUBLIC 2% 25/05/2048	PROPRE	1 000,00	788,09	EUR	0,02
IE00BKFVC568	IRELAND 0.2% 15/05/2027	PROPRE	10 000,00	8 964,17	EUR	0,26

## OFI INVEST ACTIONS CROISSANCE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
IE00BMQ5JM72	IRISH GOVT 0.55% 22/04/2041	PROPRE	2 000,00	1 250,76	EUR	0,04
IE00BKFVC899	IRISH 0.2% 18/10/2030	PROPRE	12 000,00	9 738,26	EUR	0,28
IT0005419848	ITALIAN REPUBLIC 0.5% 01/02/2026	PROPRE	45 000,00	41 014,98	EUR	1,19
IT0005449969	ITALIAN REPUBLIC 0.95% 01/12/2031	PROPRE	6 000,00	4 470,16	EUR	0,13
IT0005408502	ITALY TREASURY 1.85% 01/07/2025	PROPRE	10 000,00	9 614,87	EUR	0,28
BE0000352618	KINGDOM OF BELGIUM 0% 22/10/2031	PROPRE	3 122,00	2 380,92	EUR	0,07
BE0000353624	KINGDOM OF BELGIUM 0.65% 22/06/2071	PROPRE	2 266,00	965,73	EUR	0,03
BE0000341504	KINGDOM OF BELGIUM 0.8% 22/06/2027	PROPRE	10 000,00	9 200,69	EUR	0,27
BE0000346552	KINGDOM OF BELGIUM 1.25% 22/04/2033	PROPRE	12 612,00	10 663,89	EUR	0,31
BE0000338476	KINGDOM OF BELGIUM 1.6% 22/06/2047	PROPRE	9 000,00	6 446,91	EUR	0,19
BE0000304130	KINGDOM OF BELGIUM 5.00% 28/03/2035	PROPRE	5 000,00	6 014,54	EUR	0,17
NL0013552060	KINGDOM OF NETHERLANDS 0.5% 15/01/2040	PROPRE	7 000,00	4 818,98	EUR	0,14
NL0012171458	KINGDOM OF NETHERLANDS 0.75% 15/07/2027	PROPRE	20 000,00	18 434,68	EUR	0,54
ES0000012G91	KINGDOM OF SPAIN 0% 31/01/2026	PROPRE	20 000,00	18 230,12	EUR	0,53
ES0000012I08	KINGDOM OF SPAIN 0% 31/01/2028	PROPRE	40 000,00	34 128,40	EUR	0,99
ES0000012B62	KINGDOM OF SPAIN 0.35% 30/07/2023	PROPRE	40 000,00	39 616,22	EUR	1,15
ES0000012F76	KINGDOM OF SPAIN 0.5% 30/04/2030	PROPRE	3 000,00	2 469,71	EUR	0,07
ES0000012G00	KINGDOM OF SPAIN 1% 31/10/2050	PROPRE	1 000,00	522,00	EUR	0,02
ES0000012B39	KINGDOM OF SPAIN 1.4% 30/04/2028	PROPRE	3 000,00	2 769,85	EUR	0,08
ES00000126Z1	KINGDOM OF SPAIN 1.60% 30/04/2025	PROPRE	10 000,00	9 823,21	EUR	0,29
ES0000012E69	KINGDOM OF SPAIN 1.85% 30/07/2035	PROPRE	2 000,00	1 640,28	EUR	0,05
ES0000012K46	KINGDOM OF SPAIN 1.9% 31/10/2052	PROPRE	2 000,00	1 283,96	EUR	0,04
ES0000012K61	KINGDOM OF SPAIN 2.55% 31/10/2032	PROPRE	25 000,00	22 911,16	EUR	0,67
ES00000128C6	KINGDOM OF SPAIN 2.90% 31/10/2046	PROPRE	1 000,00	860,98	EUR	0,03
ES0000012932	KINGDOM OF SPAIN 4.20% 31/01/37	PROPRE	10 000,00	10 841,48	EUR	0,32
NL0015614579	KINGDOM OF THE NETHERLANDS 0% 15/01/2052	PROPRE	4 000,00	1 912,32	EUR	0,06
NL0014555419	NETHERLANDS GOVERNMENT 0% 15/07/2030	PROPRE	23 000,00	18 655,30	EUR	0,54
NL0013332430	NETHERLANDS GOVERNMENT 0.25% 15/07/2029	PROPRE	4 000,00	3 413,07	EUR	0,10
AT0000A1VGK0	REPUBLIC OF AUSTRIA 0.5% 20/04/2027	PROPRE	10 000,00	9 092,69	EUR	0,26
AT0000A2EJ08	REPUBLIC OF AUSTRIA 0.75% 20/03/2051	PROPRE	1 000,00	571,06	EUR	0,02

## OFI INVEST ACTIONS CROISSANCE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
AT0000A1K9F1	REPUBLIC OF AUSTRIA 1.5% 20/02/2047	PROPRE	8 000,00	5 933,40	EUR	0,17
AT0000A10683	REPUBLIC OF AUSTRIA 2.4% 23/05/2034	PROPRE	14 000,00	13 218,84	EUR	0,38
AT0000A0VRQ6	REPUBLIC OF AUSTRIA 3.15% 20/06/44	PROPRE	1 000,00	1 004,00	EUR	0,03
BE0000350596	REPUBLIC OF BELGIUM 0.4% 22/06/2040	PROPRE	9 000,00	5 470,42	EUR	0,16
IT0005327306	REPUBLIC OF ITALY 1.45% 15/05/2025	PROPRE	10 000,00	9 591,58	EUR	0,28
IT0005438004	REPUBLIC OF ITALY 1.5% 30/04/2045	PROPRE	15 000,00	8 442,82	EUR	0,25
IT0005170839	REPUBLIC OF ITALY 1.6% 01/06/2026	PROPRE	50 000,00	46 832,18	EUR	1,36
IT0005398406	REPUBLIC OF ITALY 2.45% 01/09/2050	PROPRE	3 000,00	2 001,95	EUR	0,06
IT0005377152	REPUBLIC OF ITALY 3.1% 01/03/2040	PROPRE	2 000,00	1 627,35	EUR	0,05
PTOTENOE0034	REPUBLIC OF PORTUGAL 0.9% 12/10/2035	PROPRE	3 000,00	2 167,01	EUR	0,06
PTOTEPOE0032	REPUBLIC OF PORTUGAL 1.15% 11/04/2042	PROPRE	2 587,00	1 674,43	EUR	0,05
PTOTEYOE0031	REPUBLIC OF PORTUGAL 1.65% 16/07/2032	PROPRE	7 492,00	6 439,97	EUR	0,19
PTOTEBOE0020	REPUBLIC OF PORTUGAL 4.1% 15/02/2045	PROPRE	276,00	296,72	EUR	0,01
PTOTEQOE0015	REPUBLIC OF PORTUGAL 5.65% 15/02/2024	PROPRE	10 000,00	10 809,44	EUR	0,31
ES0000012J07	SPAIN 1% 30/07/2042	PROPRE	5 000,00	3 073,41	EUR	0,09
ES0000012I24	SPANISH GOVERNMENT 0.85% 30/07/2037	PROPRE	6 000,00	4 008,70	EUR	0,12
<b>Total Obligation</b>				<b>950 711,87</b>		<b>27,62</b>
<b>O.P.C.V.M.</b>						
FR0007024880	AFER-FLORE	PROPRE	967,00	158 945,79	EUR	4,62
FR0010645325	OFI INVEST ESG ALPHA YIELD FCP	PROPRE	0,0078	10 330,50	EUR	0,30
FR0012112589	WHITE KNIGHT IX COMPARTIMENT FCPI PARTS-A2	PROPRE	3 000,00	171 000,00	EUR	4,97
<b>Total O.P.C.V.M.</b>				<b>340 276,29</b>		<b>9,89</b>
<b>Total Valeurs mobilières</b>				<b>3 282 800,05</b>		<b>95,39</b>
<b>Liquidités</b>						
<b>APPELS DE MARGES</b>						
	APPEL MARGE EUR G1	PROPRE	2 710,00	2 710,00	EUR	0,08
<b>Total APPELS DE MARGES</b>				<b>2 710,00</b>		<b>0,08</b>
<b>AUTRES</b>						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-1 955,12	-1 955,12	EUR	-0,06
<b>Total AUTRES</b>				<b>-1 955,12</b>		<b>-0,06</b>
<b>BANQUE OU ATTENTE</b>						
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-7 048,72	-7 048,72	EUR	-0,20
	BANQUE CHF SGP G1	PROPRE	961,80	974,02	CHF	0,03

## OFI INVEST ACTIONS CROISSANCE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	BANQUE DKK SGP G1	PROPRE	9 111,73	1 225,28	DKK	0,04
	BANQUE EUR SGP G1	PROPRE	161 787,26	161 787,26	EUR	4,70
	BANQUE USD SGP G1	PROPRE	1 178,13	1 103,89	USD	0,03
<b>Total BANQUE OU ATTENTE</b>				<b>158 041,73</b>		<b>4,59</b>
<b>DEPOSIT DE GARANTIE</b>						
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	7 969,60	7 969,60	EUR	0,23
<b>Total DEPOSIT DE GARANTIE</b>				<b>7 969,60</b>		<b>0,23</b>
<b>FRAIS DE GESTION</b>						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-5 400,43	-5 400,43	EUR	-0,16
<b>Total FRAIS DE GESTION</b>				<b>-5 400,43</b>		<b>-0,16</b>
<b>Total Liquidites</b>				<b>161 365,78</b>		<b>4,69</b>
<b>Futures</b>						
<b>Indices ( Livraison du sous-jacent )</b>						
VG170323	EURO STOXX 0323	PROPRE	2,00	-2 710,00	EUR	-0,08
<b>Total Indices ( Livraison du sous-jacent )</b>				<b>-2 710,00</b>		<b>-0,08</b>
<b>Total Futures</b>				<b>-2 710,00</b>		<b>-0,08</b>
<b>Coupons</b>						
<b>Obligation</b>						
IT0005408502	ITA TSY1.85% 07/25	ACHLIG	10,00	92,50	EUR	0,00
<b>Total Obligation</b>				<b>92,50</b>		<b>0,00</b>
<b>Total Coupons</b>				<b>92,50</b>		<b>0,00</b>
<b>Total OFI INVEST ACTIONS CROISSANCE</b>				<b>3 441 548,33</b>		<b>100,00</b>